



Objectif

Le titulaire de ce BMA est un artisan hautement qualifié pouvant réaliser ou restaurer un tapis ou une tapisserie

Cette certification se décline en cinq options :

- la tapisserie de haute lice
- la tapisserie de basse lice
- le tapis de savonnerie
- la restauration de tapis
- la restauration de tapisserie

Pour chacune de ces options, il situe les tapis et tapisseries ou œuvres d'art à reproduire dans leur contexte de création plastique et technique. Il analyse un projet et en ordonne les étapes de fabrication. Il exécute les phases préliminaires d'exécution de la réalisation. Il connaît les fondamentaux permettant la réalisation et l'utilisation des couleurs et la technologie des fibres textiles et matériaux souples afin de les utiliser à bon escient. Il procède à des essais de couleurs et de matières sous forme de prototype. Il gère seul ou en équipe la préparation des matières d'œuvre, des outils, des équipements, des métiers, des postes de travail et établit le coût et les délais de fabrication. Il effectue seul ou en groupe la réalisation de tapisserie ou du tapis comme celle de restauration de tapis ou de tapisseries.

Modalités d'accès

L'admission se fait après l'obtention du CAP Arts du tapis et de la tapisserie de lisse ou du CAP Rentrayeur.

Tarif

Formation gratuite sans frais d'inscription ni de fournitures.

Public

Public éligible au contrat d'apprentissage.
Être titulaire du CAP Art du tapis et de la tapisserie de lisse ou du CAP Rentrayeur.

Durée

Contrat d'apprentissage de 2 ans en alternance : 2,5 jours en formation/semaine et 2,5 jours en atelier-école/semaine. Les candidats déjà titulaires d'un diplôme de niveau 4 ou supérieur sont dispensés des enseignements généraux et suivent 3,5 jours d'atelier-école/semaine.

Accessibilité

Les personnes qui rencontreraient des difficultés issues d'une situation de handicap même léger, sont priées de bien vouloir contacter notre référent handicap afin d'envisager les modalités d'accessibilité et d'adaptation à la formation.

BMA Arts et techniques du tapis et de la tapisserie de lisse

Pré-requis

Cap Arts du tapis et de la tapisserie de lisse ou CAP Rentrayeur.

Contrat d'apprentissage

Après admission, un contrat d'apprentissage de 2 ans est proposé par les Manufactures nationales dans l'atelier-école où le candidat a été accepté.

Méthodes mobilisées

Formation en alternance en atelier-école en relation directe avec la pratique professionnelle. Suivi individualisé des travaux. La pratique régulière hebdomadaire en arts appliqués stimule la précision du geste et la connaissance de la couleur. L'histoire de l'art vient compléter la culture professionnelle et permet le lien régulier entre théorie et pratique. Livret d'apprentissage personnel avec suivi des entretiens en atelier.

Moyens techniques et Encadrement

Ateliers-école professionnels et matière d'œuvre et de dessin fournis.

Formation encadrée par le CFA des Manufactures nationales et son équipe administrative et ses référents handicap et mobilité, ainsi que l'équipe pédagogique constituée des formateurs techniques et enseignants de l'École des arts textiles.

Contenus

Enseignements généraux communs aux BMA.
Enseignements professionnels : Arts appliqués – Histoire de l'art, Economie-gestion.
Atelier école pour la pratique professionnelle.
[Référentiels professionnels Eduscol education](#)

Modalités d'évaluation

Suivi pédagogique et évaluation des acquis en formation et en atelier. Examen final ponctuel et Contrôle en Cours de Formation (CCF). Pas de Certification par blocs de compétences.

Débouchés

Le ou la titulaire de ce BMA exerce dans des entreprises artisanales ou TPE spécialisées en création ou restauration de tapisserie ou tapis ou dans les Manufactures nationales après obtention du concours « Technicien d'art » du Ministère de la Culture.

Le CFA des Manufactures nationales

Un CFA public dédié aux métiers d'art.
Des formations d'excellence dans les Manufactures et ateliers nationaux écrits.
Une formation gratuite et rémunérée.

L'École des Arts textiles du Mobilier national

L'École des Arts textiles forme des apprentis aux métiers des Manufactures nationales de textile en création ou en restauration.

Les Manufactures nationales, Sèvres & Mobilier national

L'établissement public est l'employeur des apprentis de l'école des Arts textiles et du CFA des Manufactures nationales.

Date de certification

Date enregistrement fiche :

01/09/2021

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39521/>

Nom du certificateur :

[Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse](#)

Lieux et coordonnées

CFA des Manufactures nationales
1 rue Berbier du Mets – 75013 Paris
01 44 08 52 06

Nous contacter

École des Arts textiles :
isabelle.dudognon@culture.gouv.fr
rosario.rodriguez@culture.gouv.fr